

**URB/20328 : Demande de permis d'urbanisme pour mettre en conformité la couverture de la cour au rez-de-chaussée et la construction d'une véranda au 2ème étage; Rue des Deux Eglises 101;
introduite par Madame Françoise Carpet avenue des Chardonnerets, 12 à 1150 Bruxelles.**

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation, en liseré de noyau commercial au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;
Considérant que le projet déroge aux art.13 (maintien d'une surface perméable) et art.4 (profondeur de la construction) du titre I du RRU ;
Considérant que la demande tombe sous l'application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;
Considérant que le bâtiment se compose légalement d'un rez-de-chaussée commercial et de 4 studios aux étages ;
Considérant que la cour qui a été couverte au rez-de-chaussée était un espace imperméable, qu'il n'est pas possible de le transformer en espace perméable ;
Vu la superficie de la cour (4,65 m²) ;
Considérant que la couverture a été effectuée sans rehausse du mitoyen ;
Considérant que cet espace permet d'agrandir le commerce ;
Vu que la demande porte également sur la fermeture d'un balcon au 2ème étage ;
Considérant que cette fermeture s'est faite sans augmentation de volume ;
Considérant qu'il s'agit de la pose de châssis de vitrage transparent et que donc cette fermeture ne nuit pas à l'éclairage du logement tout en permettant de lui offrir un espace supplémentaire ;

Les dérogations au RRU sont octroyées

AVIS FAVORABLE (UNANIME)